

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 071-217101757-20240405-2024D014-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le 5 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Le Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY, BRISET Sylvianne, JULLIEN Jean-Marc, MAURY Thomas, Roger BERGERAS

Etaient représentés :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : M. Roger BERGERAS

**REUNION DU
05/04/2024**

Date de convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

08/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 9

Absents : 0

**Délibération
2024-14**

OBJET : Présentation du bilan des concertations et consultations menées et définissant les ZAER

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, indique, qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAER) et les transmettent au référent préfectoral, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et à l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale.

Conformément aux attendus de la loi,

- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable en mairie et sur le site mairie-diconne.fr du 15/02/2024 au 15/03/2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public
- un registre de concertation disponible en mairie ayant permis au public de formuler ses observations
- une concertation par voie électronique a été organisée du 15/02/2024 au 15/03/2024 à l'adresse mail de la mairie soit : mairie.de.diconne@gmx.fr
- un avis dans la presse par l'intermédiaire du journal de Saône et Loire et de l'Indépendant a été inséré pendant ces dates ainsi qu'une distribution par les élus dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Le Maire présente le bilan de la concertation publique menée à l'échelle communale :

- ✚ Aucune observation sur le registre à disposition à la mairie,
- ✚ 8 mails reçus
- ✚ 3 courriers

Soit :

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 071-217101757-20240405-2024D014-DE

8 mails :

- ✚ 1 mail pour l'énergie renouvelable sauf éolien
- ✚ 3 mails favorables à la pose de panneaux solaires mais uniquement sur les bâtiments communaux et opposé à l'éolien
- ✚ 1 mail contre l'éolien
- ✚ 1 mail favorable aux énergies renouvelables éoliennes et photovoltaïques
- ✚ 1 mail opposé aux ZAER
- ✚ 1 mail favorable à la pose de panneaux solaires mais uniquement sur les bâtiments communaux et aux ombrières sur les parkings publics mais opposé à l'éolien

3 courriers :

- ✚ 1 courrier de soutien aux énergies renouvelables
- ✚ 2 courriers opposés à l'éolien

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) listées dans le tableau ci-après et figurant sur les cartes en annexe 1 jointes

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- à Madame la Secrétaire Générale, référente préfectorale de Saône-et-Loire
- à la Communauté de Communes Bresse Revermont 71,
- à l'établissement public porteur du Schéma de Cohérence Territoriale

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 071-217101757-20240405-2024D014-DE



Annexe 1 : bilan de la concertation publique

Annexe 2 : carte(s) de localisation des ZAER identifiées

Les cartes à faire figurer peuvent être les « copies d'écran » des zones (croquis) réalisés avec le portail ENR complétés par une légende et a minima le numéro de la zone indiquée au tableau présenté dans la délibération

Fait à Diconne, le 5 avril 2024

**Le Maire,
Robert COULON**



Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 071-217101757-20240405-2024D014-DE



ZAER identifiées après analyse des projets de proximité potentiels

Zones	Filières	N° zone (voir carte annexée) - Nom
Voir cartes jointes du no 580641 au no 580648		ZAER solaires thermiques : 8 zones sur le portail ENR
Voir no 580039 et du no 580050 au no 580057		ZAER géothermiques : 9 zones sur le portail ENR
Voir no 580035		ZAER ombrière : 1 zone sur le portail ENR
Voir no 580012 et du no 580024 au no 580031		ZAER photovoltaïques toitures : 9 zones sur le portail ENR
Voir no 580667, no 580668 et no 580681		ZAER agrivoltaïque : 3 zones sur le portail ENR
		Soit 30 zones ZAER sélectionnées

